

Communiqué de presse des Evêques de Belgique sur l'euthanasie

Les chrétiens sont profondément convaincus de la valeur unique de chaque personne et de la dignité de chaque être humain. Durant les mois et les années passées, nous, évêques de Belgique, avons pris position à plusieurs reprises et ouvertement concernant certaines questions en lien avec ce problème.

Ainsi nous nous sommes opposés à l'avortement et nous avons exprimé notre avis au sujet des étrangers, des réfugiés et des demandeurs d'asile. En 1994, nous avons publié le texte *L'accompagnement des malades à l'approche de la mort*. Dans cette lettre nous avons plaidé pour qu'on se soucie davantage de l'accompagnement de la personne en fin de vie. C'est ainsi qu'après avoir exprimé notre appui aux soins palliatifs, nous avons abordé les questions relatives à l'euthanasie.

Nous répétons aujourd'hui que l'on doit être proche, par tous les moyens, des personnes gravement malades. Quand le malade ne peut plus espérer la guérison et que la lutte avec la mort est entamée, l'accompagnement, l'amitié, les soins et les remèdes contre la douleur deviennent très importants. Dans ce contexte nous demandons une attention particulière pour l'ensemble de l'accompagnement thérapeutique des personnes âgées. Jamais on ne peut détourner cette aide jusqu'à rompre la relation avec le mourant en mettant fin à ses jours, d'autant plus que l'approche progressive de la mort est souvent l'occasion d'un approfondissement des liens avec l'entourage. Et si le malade lui-même demande la mort, cela ne nous semble pas être une justification suffisante. Personne n'a la pleine disposition de soi-même au point de pouvoir prendre la décision d'abrèger ses jours et de détourner au service de son désir de mort l'art de guérir.

Aussi sommes-nous préoccupés par les projets de modifications législatives qui approuveraient l'euthanasie. Ce souci grandit à la pensée qu'une première facilité donnée à l'euthanasie permettra peut-être un élargissement de la loi à d'autres malades qui ne sont pas dans une situation irréversible du point de vue médical et qui choisiront de mourir. Nous pensons aussi aux malades pour lesquels des tiers décideront d'avoir recours à l'euthanasie. Nous appelons chacun à ne s'engager dans aucune de ces voies. En légiférant en faveur de l'euthanasie, les responsables du bien-vivre des citoyens fragiliseraient les malades, leurs familles ainsi que le personnel soignant dans la lutte contre la douleur et finalement dans leur espérance.

L'Eglise mue par la certitude que la vérité morale ne peut pas rester sans écho dans l'intime des consciences, encourage les hommes politiques, à commencer par ceux qui sont chrétiens, à ne pas se résigner et à faire les choix qui, compte tenu des possibilités concrètes, conduisent à rétablir un ordre juste dans l'affirmation et la promotion de la valeur de la vie (Jean-Paul II, *Evangelium vitae*, 90). Si on légifère en la matière, nous serons reconnaissants à ceux qui veilleront à ce que la loi en la matière se rapproche le plus possible de la norme fondatrice 'tu ne tueras pas'. Néanmoins, nous attirons l'attention sur le fait qu'une réglementation légale ne remplace jamais la norme éthique.